

Résumé du document : Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche.

https://www.unesco.org/fr/articles/orientations-pour-lintelligence-artificielle-generative-dans-leducation-et-la-recherche&ved=2ahUKEwj_pPSA7f6LAXUtRKQEHDVmPGUQFnoECAoQAQ&usq=AOvVaw3LrP4HIo48bw7nTMQ06PUA

Le document "**Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche**", publié en 2024 par l'UNESCO, propose une réflexion approfondie sur les défis et opportunités liés à l'intégration de l'intelligence artificielle générative (IA générative) dans les systèmes éducatifs et la recherche. L'essor rapide de ces technologies, illustré par l'adoption massive d'outils tels que ChatGPT, pose des questions fondamentales sur la régulation, l'éthique et leur impact sur l'apprentissage.

L'UNESCO souligne que **l'IA générative a le potentiel de transformer profondément l'éducation** en facilitant **l'accès au savoir, en personnalisant les parcours d'apprentissage** et en **automatisant** certaines tâches. Cependant, ces avancées s'accompagnent de risques importants, notamment en matière de protection des données personnelles, de fiabilité des contenus produits et d'inégalité d'accès aux technologies. L'absence de cadres réglementaires adaptés dans la plupart des pays laisse les institutions éducatives démunies face à ces outils, tandis que les utilisateurs restent vulnérables à une exploitation de leurs données sans cadre juridique clair.

Dans ce contexte, l'UNESCO plaide pour une approche centrée sur l'humain, qui vise à garantir que **l'IA générative serve avant tout à renforcer les capacités humaines** plutôt qu'à s'y substituer. Elle insiste sur la nécessité de **préserver des valeurs fondamentales telles que l'inclusion, l'équité, l'égalité des sexes et la diversité culturelle et linguistique**. Afin de garantir un usage éthique et responsable de ces technologies, l'organisation propose plusieurs axes d'action destinés aux décideurs politiques, aux institutions éducatives et aux chercheurs.

D'un point de vue réglementaire, l'UNESCO recommande d'adopter des **mesures de protection des données et d'envisager des restrictions d'âge** pour l'utilisation des outils d'IA générative. Elle encourage également la mise en place de normes éthiques contraignantes pour les fournisseurs de ces technologies, afin d'assurer leur conformité avec les principes de transparence et de respect de la vie privée.

L'intégration de **l'IA générative dans l'éducation doit être accompagnée d'un encadrement pédagogique rigoureux**. Les établissements scolaires et universitaires doivent évaluer la pertinence de ces outils selon des critères pédagogiques et éthiques. Il est essentiel de ne pas voir ces technologies comme de simples facilitateurs d'apprentissage, mais plutôt comme **des supports complémentaires** qui doivent être utilisés avec **discernement et esprit critique**. Dans cette optique, l'UNESCO insiste sur l'importance de former les enseignants et les chercheurs à une utilisation réfléchie et efficace de l'IA générative. Ils doivent être capables de **l'exploiter de manière pertinente pour enrichir leurs pratiques pédagogiques et scientifiques, tout en sensibilisant leurs élèves et étudiants aux enjeux éthiques et sociétaux qui y sont liés**.

L'impact de l'IA générative sur l'apprentissage et l'évaluation est un autre point clé abordé dans le document. Ces outils peuvent transformer la manière dont les savoirs sont transmis et évalués, en offrant des opportunités de personnalisation de l'enseignement et en facilitant

l'apprentissage autonome. Toutefois, leur utilisation soulève des défis majeurs, notamment en matière de fiabilité des contenus générés et d'évaluation des compétences des apprenants. L'UNESCO recommande donc **d'instaurer des mécanismes de validation et de suivi** pour s'assurer que l'IA générative ne compromette ni la qualité ni l'intégrité des apprentissages.

Enfin, le rapport met en lumière la nécessité de mener des recherches approfondies sur les implications à long terme de l'IA générative dans l'éducation et la recherche. Il invite la communauté internationale à **réfléchir à son intégration progressive**, en tenant compte des enjeux éthiques, techniques et sociaux. Il s'agit d'anticiper les transformations à venir et de veiller à ce que ces technologies restent un levier d'émancipation et d'amélioration des systèmes éducatifs, plutôt qu'un facteur d'exclusion ou de dépendance technologique.

En conclusion, l'UNESCO prône une approche équilibrée et responsable de l'IA générative dans l'éducation. Il est impératif de combiner innovation technologique et cadre éthique rigoureux afin d'assurer un apprentissage de qualité, accessible à tous et respectueux des principes humanistes. Ce document constitue un appel à l'action pour les gouvernements, les institutions éducatives et les chercheurs, les incitant à encadrer et exploiter le potentiel de ces technologies avec discernement et prudence.

<https://www.unesco.org/fr/digital-education/artificial-intelligence>

<https://www.unesco.org/fr/articles/ce-quit-faut-savoir-sur-les-nouveaux-referentiels-de-competences-en-ia-de-lunesco-pour-les-eleves-et&ved=2ahUKEwIjIA7P6LAXxT6QEHYi2LT8QFnoECBQQAQ&usq=AOvVaw1nmaBvcnNMcWP38mOrOOVs>